



Stargate Command Belgique

Règlement intérieur de l'association SGCB

Art.1 - Les organisateurs se réservent le droit d'entrée et d'expulsion aux parties organisées par le SGCB, et ce quel qu'en soit le motif.

Art.2 - Les participants accepteront sans conditions de se conformer aux instructions des organisateurs, qu'elles soient relatives à l'airsoft ou au lieu où les parties sont organisées.

Art.3 - Les participants certifient être majeurs et n'utiliser que des lanceurs conçus pour l'airsoft et n'excédant pas une puissance de 350fps, ou de 450fps s'il s'agit d'un lanceur destiné au « sniping ». Les distances d'engagement sont de 10 mètres dans le premier cas et de 30 mètres dans le second.

Art.4 - Les participants porteront des lunettes de protection prévues pour l'airsoft. En cas de doute, les organisateurs pourront procéder à un test préalable. Il est interdit d'ôter cette protection durant les parties.

Art.5 - Les participants certifient ne consommer aucune substance pouvant altérer la conscience ou la raison avant, pendant ou après les rencontres. Le tabac n'est autorisé que sur la partie spécifique du terrain destinée à cela.

Art.6 - Les participants n'émettront aucune idée ou propos à caractère raciste, xénophobe, discriminatoire ou intolérant durant les rencontres, tout comme ils n'auront aucun comportement violent. Les tenues arborées devront refléter cette attitude de « bon père de famille ».

Art.7 - Conformément à la loi belge, les participants n'exposeront aucun uniforme ni lanceur sur la voie publique.

Art.8 - Chaque participant s'assurera de ne laisser derrière lui/elle aucun déchet. La détérioration du terrain est par ailleurs strictement interdite.

Art.9 - L'accès aux parties est gratuit pour les membres de l'association étant en règle de cotisation. Les participants non membres s'acquitteront d'une participation aux frais de 6€ par partie.

En signant ce document, je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et accepter sans conditions le règlement intérieur de l'association SGCB, tout comme j'ai pris connaissance et j'accepte les risques d'atteinte à l'intégrité physique que comporte la pratique de l'airsoft. Je suis informé(e) du fait que le terrain où sont organisées les activités peut comporter des zones à risque telles que des surfaces glissantes ou des trous, et que l'assurance de l'association ne couvre ni les dommages corporels ni les dommages incorporels des participants. J'ai contracté une assurance couvrant ce type de risques, les loisirs et les sports. J'autorise l'association à utiliser et diffuser librement les photos et vidéos ou tout autre type d'œuvre réalisées au cours des rencontres et comportant mon image.

Fait à le/...../.....

Signature du membre,
précédée de la mention « lu et approuvé » :